

## Loi Travail XXL

# Majoritaire à l'assemblée nationale, minoritaire dans le pays

mercredi, 29 novembre 2017

---

Les ordonnances réformant le code du travail ont été ratifiées, hier mardi 28 novembre, à une très large majorité (463 pour, 74 contre et 2 abstentions) à l'assemblée nationale. Entendons par « très large majorité » celle obtenue avec la Droite qui adhère massivement au projet idéologique porté par l'exécutif.

À l'instar du 49.3 et de la loi El Khomri, ce gouvernement, dans la continuité du précédent, aura fui le débat en procédant par ordonnances, ce qui doit nous interroger sur le décalage entre nos dirigeants et la réalité du vécu des salariés, des retraités, des jeunes et des privés d'emploi.

Les derniers sondages sont éloquents : 65% des Français restent opposés à leurs réformes du code du travail et toutes les organisations syndicales sont contre.

Mais, l'important est ailleurs : il faut satisfaire les désirs du Medef !

Les réformes du code du travail se sont succédées ces dix dernières années sans jamais rien produire de significatif sur le front de l'emploi. Cet énième projet de « réforme » part du postulat que la réglementation du travail est un frein à l'embauche ! Cette escroquerie intellectuelle est battue en brèche par les études de l'OCDE, de l'OIT, de la Banque mondiale ou encore par la note de l'INSEE de juin 2017 : il n'y a pas de causalité entre le taux de chômage et le code du travail.

Dans la même logique, les aides publiques versées aux entreprises au nom de l'emploi au prétexte d'un « coût du travail » trop élevé sont exponentielles depuis 30 ans. La courbe du chômage est inversement proportionnelle ! Cherchez l'erreur ! Tous les ans, c'est 220 milliards d'euros donnés aux entreprises, soit 10% du PIB. Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires battent des records.

Ces sommes doivent être réorientées vers les salaires, les retraites, les allocations chômage, les minimas sociaux et les services publics. L'économie réelle est là. L'important pour une entreprise, c'est de remplir ses carnets de commande et cela passe par la politique de la demande. La consommation des ménages représentent 57% du PIB.

La loi Travail XXL tend à désigner des boucs émissaires que seraient les travailleurs. Les politiques libérales sont, quant à elles, exonérées de toutes critiques.

La CGT a pris ses responsabilités pour combattre cette loi qui s'inscrit dans un projet plus global de régression sociale. Les chantiers à venir comme la formation professionnelle, l'apprentissage, l'assurance chômage, la retraite sont les curseurs suivants que le gouvernement entend bouger.

La CGT n'en a pas fini avec la loi Travail XXL.

D'ores et déjà, elle a décidé d'une semaine de déploiement du 11 au 15 décembre pour continuer d'aller à la rencontre des salariés avec un 8 pages tiré à 500 000 exemplaires.

La parution des premiers décrets font la démonstration s'il en était besoin, de l'ampleur et de la nocivité de la loi Travail XXL. L'attaque contre le monde du travail est frontale.

La CGT a déposé plusieurs recours contre les ordonnances devant le Conseil d'État. Ces dernières violent aussi des conventions de l'OIT.

La loi Travail XXL doit encore passer par le Sénat en début d'année 2018.

De nombreuses luttes se font jour dans les entreprises et les administrations. L'heure n'est pas à la résignation. La CGT reste mobilisée et disponible dans les semaines à venir pour créer les conditions de l'action la plus large. Elle continuera à prendre ses responsabilités.

Montreuil, le 29 novembre 2017

---

**Le président du MEDEF, Pierre GATTAZ, véritable donneur d'ordre des politiques de déclin, vient ce mardi 5 décembre en visite dans les Hautes-Pyrénées :  
Il n'est pas le bienvenu !**



Il viendrait causer de relocalisation, d'aménagement du territoire, il y a de quoi s'étrangler de rage, c'est l'incendiaire qui se targue d'éteindre le feu qu'il a lui-même alimenté...

Ce monsieur, n'est pas le défenseur des entreprises, il défend les intérêts des vrais assistés de ce pays : LES ACTIONNAIRES !

Ainsi le MEDEF dicte les politiques à mener et les gouvernements successifs, celui de monsieur MACRON en tête, exécutent :

**1. Siphonnage massif de l'argent public :**

- 200 milliards par an d'exonération fiscale et sociale ; auxquels viennent s'ajouter : 21 milliards de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et 5,5 milliards de Crédit d'Impôt Recherche ;
  - et les nouveaux cadeaux de la loi de finance 2018 : Suppression de l'Impôt sur la Fortune : 3,5 milliards ; fin de la taxation des dividendes : 1,8 milliards ; plafonnement de la taxation du capital : 1,3 milliards, etc...
- Sans compter les 80 milliards estimés annuels de fraude fiscale...

**3. Tout en dénonçant la dépense publique austérité pour le reste de la population :**

- Démolition du code du Travail avec pour objectif, la précarité généralisée, la démolition des garanties collectives...
- 60 milliards de baisse de « dépenses publiques », les victimes : les chômeurs, les malades (15 milliards de restrictions supplémentaires dans les dépenses de santé avec des hôpitaux déjà à bout), nos communes, nos départements et tous nos services publics.
- Démolition de notre protection sociale par l'augmentation de la CSG et la baisse sans précédent des cotisations patronales d'assurance maladie de 6%. JAMAIS dans l'histoire de la sécurité sociale les employeurs n'avaient bénéficié d'un tel cadeau sur fond de conversion du CICE en exonération permanente de cotisations sociales dès 2019.

**2. Siphonnage de la richesse créée par les salariés dans les entreprises :**

- La Stagnation des salaires, la baisse des rémunérations et des pensions : en 30 ans, la part des salaires dans la Valeur Ajoutée a baissé de 5%, correspondant à une perte de 100 milliards d'euros,
- A l'inverse, dans la même période, la part des bénéfices reversée aux actionnaires est passée de 30% à 80%.
- L'investissement productif diminue et se réduit à financer des processus de fusions-acquisitions
- La facilitation-accelération des licenciements et la chute massive de l'emploi industriel.

**NON monsieur GATTAZ, vous n'êtes pas le bienvenu, votre modèle au service des actionnaires condamne chaque jour un peu plus l'avenir de notre département et de ses populations :**

- Depuis 30 ans la succession de plans de licenciements et ceux de ces derniers mois ont les mêmes causes : absence d'investissement et un outil de travail devenu obsolète : CEGELEC, LATELEC, TRIDELTA et maintenant IMERYS... **Par ces exigences de courte vue, les Hautes-Pyrénées ont perdu en 7 ans 4500 emplois industriels. Pour la première fois, notre population diminue, signe flagrant du déclin.**
- Le Démantèlement de notre système de soins : fermeture des maternités de Lourdes et de Lannemezan, fermeture de la réanimation cardiaque de Lourdes, les hôpitaux et les maisons de retraites sont à bout de souffle et leurs services les plus rentables sont fermés au profit des cliniques privées.
- La mise en pièce de nos collectivités territoriales, l'abandon des services publics et avec eux des territoires : suppression du train de nuit Tarbes-Paris, fermetures de bureaux de poste, fermetures de centre de finances publiques, ....

## Note sur TARMAC Aerosave

Tarmac est une SAS (Société Anonyme Simplifiée). TARMAC veut dire : Tarbes Advanced Recycling Aircraft Company.

**Les actionnaires** sont : AIRBUS, SUEZ-SITA, SAFRAN, Equip'Aéro, TASC Aviation, Aéroconseil.

**Les secteurs d'activité** : stockage avion, maintenance, recyclage avion, recyclage moteur avion.

Tarmac est porté par le Pôle de compétitivité AEROSPACE VALLEY.

Il y a 200 salariés à Tarmac dont 130 à Tarbes. Actuellement Tarmac possède 3 sites, qui sont basés à Tarbes, Terruel (Espagne) et Toulouse Francazal.

Ils ont l'ambition d'ouvrir d'autres sites en Asie et en Amérique.

Tarmac s'est développé à partir du process PAMELA qui permet de recycler 85 % des pièces de l'avion. Aujourd'hui avec la phase de mise en place de l'industrialisation du process PAMELA, ils valorisent 92 % du matériel issu des avions recyclé. Le secteur de recyclage des avions monte en puissance :

- en 2016 : 25 avions démantelés ;
- en 2017 : 35 avions démantelés ;
- dans 5ans : 100 avions démantelés.

L'entreprise vient de passer un contrat avec l'armée pour La déconstruction des avions militaire. D'autre part, Tarmac démantèle les moteurs GFM56 de Général Electric et de la Safran qui équipent la majorité des avions court et long courrier.

Enfin, le nombre d'avions à déconstruire va doubler dans les vingt prochaines années, pour atteindre 1 000 avions par an.

**Le secteur du stockage** des avions représente 80 % de l'activité de Tarmac.

**Le Chiffre d'affaire** est croissance exponentielle :

- 13 millions d'euros en 2014 ;
- 26 millions d'euros en 2015 ;
- 40 millions d'euros en 2016.

**Ensuite, concernant les aides publiques**, Tarmac a reçu au moins 30 % d'aides publiques tous confondus sur le montant des investissements.

Depuis le projet de recherche et développement du programme PAMELA, financé à plus de 50 % par l'Europe au travers de son dispositif Life 2, plus les financements de la Région et du Département. Les investissements du hangar de Tarmac et de l'atelier peinture ont été financé par l'Europe, la Région et le Département.

Enfin pour conclure, Philippe Fournadet PDG de Tarmac a déclaré à la presse : « Il est opportun de stimuler l'économie locale par une politique volontariste, notamment avec des outils fiscaux adaptés ».

UD CGT 65